

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/136

S/13848

18 mars 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Point 23 de la liste préliminaire^{*}
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 18 mars 1980, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les déclarations provocantes prononcées récemment par le dirigeant chypriote turc, M. Rauf Denktash, dans lesquelles il menace de proclamer un Etat indépendant et de rouvrir les hôtels chypriotes grecs de Varosha.

D'après ce qu'a rapporté la station de radio chypriote turque clandestine Bayrak, le 16 mars 1980, M. Denktash aurait déclaré ce qui suit :

"Nous sommes de toute façon indépendants, bien que notre nom comporte la notion de 'fédération'... Avec notre terre, nos soldats, notre constitution, notre gouvernement et tous ses organes, nous sommes pleinement indépendants dans tous les domaines et constituons un Etat et un gouvernement au même titre que les Chypriotes grecs."

M. Denktash a déclaré que "le problème consiste à être reconnu et à demander aux autres Etats de nous reconnaître". Il a en outre menacé à nouveau de "rouvrir quelques-uns au moins des hôtels de Famagouste (qui appartiennent à des Chypriotes grecs) dans un proche avenir".

Il est regrettable qu'à un moment délicat où vous déployez des efforts considérables en vue de la reprise des pourparlers intercommunautaires, M. Denktash prononce des déclarations aussi enflammées et aussi provocantes qui visent manifestement à saper vos efforts, ce qui démontre bien les véritables intentions séparatistes de la partie turque.

Tout en protestant énergiquement au nom de mon gouvernement, je tiens à exprimer l'espoir sincère qu'il vous sera possible d'intervenir de façon efficace en vue de faire cesser une attitude aussi inacceptable, qui pourrait sérieusement entraver les efforts en vue de la reprise des pourparlers intercommunautaires.

* A/35/50.

A/35/136
S/13848
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Michael EL SHERIFIS

